



Communiqué établissant le bilan semestriel du contrat de liquidité de la société METROPOLE TELEVISION

Information Réglementée

Le 30 septembre 2024, après bourse, Métropole Télévision a mis fin au contrat de liquidité qui était confié à Natixis Oddo BHF depuis le 2 juillet 2018.

Au titre du contrat de liquidité confié par M6-METROPOLE TELEVISION à BNP FINANCIAL MARKETS signé le 1^{er} octobre 2024, les ressources suivantes figuraient au compte de liquidité dédié à la date du 31 décembre 2024 :

- 148 350 titres METROPOLE TELEVISION ;
- 796 812,26 euros.

Il est rappelé qu'à la date de signature du contrat le 1^{er} octobre 2024, les ressources suivantes figuraient au compte de liquidité dédié :

- 120 320 titres METROPOLE TELEVISION ;
- 1 104 965,22 euros.

Sur la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 septembre 2024 :

- 160 459 titres ont été achetés pour 1 964 757,02 euros (557 transactions) ;
- 197 757 titres ont été vendus pour 2 437 688,06 euros (886 transactions).

Sur la période du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024 :

- 393 251 titres ont été achetés pour 4 490 357,59€ (890 transactions) ;
- 367 485 titres ont été vendus pour 4 208 154,03€ (981 transactions).

Neuilly sur Seine, le 7 janvier 2025

Contact :
Myriam PINOT

Relations Investisseurs 01 41 92 57 73 myriam.pinot@m6.fr

MÉTROPOLE TÉLÉVISION

89, AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

TÉLÉPHONE : 01 41 92 66 66

INTERNET : [http:// www.groupem6.fr](http://www.groupem6.fr)